

internationales clés, comme le Conseil de l'Arctique, d'établir des communautés autonomes, en santé et dynamiques. Le bien-être des gens du Nord — ses résidents et ses collectivités — est fondamental.

Le Canada fera la promotion active du développement économique et social du Nord sur le plan international et dans trois volets clés : prendre des mesures pour créer des conditions internationales favorables à un développement durable; rechercher des possibilités de commerce et d'investissement dont bénéficieront les résidents du Nord et tous les Canadiens; et encourager une meilleure compréhension de la dimension humaine de l'Arctique pour améliorer la vie des résidents de cette région.

Premièrement, le Canada prendra des mesures pour créer des conditions internationales favorables au développement durable dans l'Arctique pour compléter ses mesures internes qui favorisent le développement économique. Cela implique qu'il faut non seulement comprendre les possibilités et les défis que présente la mise en valeur de l'énergie et des ressources de l'Arctique, mais aussi concevoir des règlements, des lignes directrices et des normes à cet égard, en prenant appui sur la science et la recherche propres à l'Arctique, dont le savoir traditionnel. Ces mesures ne seront jamais plus essentielles que dans le domaine du développement pétrolier et gazier.

À titre de superpuissance émergente en matière d'énergie propre, le Canada continuera de soutenir une exploitation gazière et pétrolière responsable et soutenue dans le Nord. À l'instar du reste de la communauté internationale, nous avons été témoins des conséquences environnementales, économiques et sociales désastreuses du déversement de pétrole dans le golfe du Mexique.

Le Canada reconnaît et apprécie l'importance d'une collaboration étroite avec les autres États de l'Arctique, et prendra les mesures nécessaires pour éviter qu'un tel drame se produise dans les eaux canadiennes. À l'échelle nationale, le Canada fait preuve de leadership en ce qui concerne les exigences relatives à la sécurité et à l'environnement de l'Arctique qui s'appliquent au forage en mer grâce à l'examen entrepris par l'Office national de l'énergie. En outre, les Canadiens et nos voisins de l'Arctique peuvent être assurés qu'aucun forage ne sera effectué dans les profondeurs de la mer de Beaufort du Canada avant au moins 2014.